

## Dossier Médical

## Formulaire de demande de communication du dossier médical

(A renvoyer complété à l'adresse suivante : Polyclinique de Blois - Monsieur le Directeur 1 rue Robert Debré - 41260 La Chaussée Saint-Victor)

Identité du demandeur :
Je soussigné(e) Mme/Melle/M (nom, prénom, nom de jeune fille)
Né(e) le
N°de téléphone (nécessaire pour vous appeler si besoin)
Agissant en tant que :  Patient Représentant légal (père, mère, tuteur) de : (nom, prénom)
Demande la communication des documents suivants :
Hospitalisation:  Compte-rendu de l'hospitalisation période du
Consultation :  Merci de vous rapprochez du secrétariat de votre praticien pour obtenir des documents en lien avec une consultation.
Motif:
(Uniquement si le patient dont le dossier est demandé est décédé)  Rechercher les causes du décès  Défendre la mémoire du défunt Faire-valoir les droits des ayants droit

Transmission Selon l' <u>UNE</u> des modalités suivantes :
☐ Je choisis la consultation du dossier sur place en présence d'un médecin,
<ul> <li>Je souhaite retirer le dossier sur place (les photocopies sont à la charge de demandeurs),</li> </ul>
☐ Je demande l'envoi postal à mon domicile des informations (les photocopies et les frais d'envoi en recommandé sont à la charge du demandeur),
☐ Je désigne comme intermédiaire le Docteur :
Nom, Prénom :
A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT ENVOI:
DOCUMENTS À JOINDRE
Le présent formulaire dûment rempli et signé, doit être accompagné, <b>dans tous les cas</b> de la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur ainsi que :
- pour <b>les représentants légaux d'un mineur</b> , d'une copie de tout document attestant de
leur autorité parentale (livret de famille, jugement,),
leur autorité parentale (livret de famille, jugement,), - pour les représentants légaux d'un majeur sous tutelle, d'une copie du jugement leur
leur autorité parentale (livret de famille, jugement,), - pour les représentants légaux d'un majeur sous tutelle, d'une copie du jugement leur confiant la tutelle, - pour les ayants droit d'un patient décédé, d'une copie du livret de famille faisant apparaître le lien de parenté entre le demandeur et le patient et à l'exception du conjoint et des enfants,

des